

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 103

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	-780 266 868	0	-1 092 321 217
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	0	0
TOTAUX	0	-780 266 868	0	-1 092 321 217
SOLDE		+780 266 868		+1 092 321 217

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur les annulations de crédits portés par ce projet de loi au programme 174 qui englobe des mesures telles que la prime, le chèque énergie et l'aide à l'acquisition de véhicules propres.

Plus précisément, le présent amendement consiste donc en le refus de l'annulation des 780 266 868 euros en autorisations d'engagements et 1 092 321 217 euros en crédits de paiement du programme "Energie, climat et après-mines", comme le Gouvernement le propose dans son projet de loi initial. A charge ensuite pour le Gouvernement avec le Parlement d'enfin débattre et de réorganiser la réallocation de ces moyens vers la transition écologique, pour ne pas davantage saper la poursuite de nos objectifs européens et internationaux de lutte contre le changement climatique. En effet, l'objectif serait, dans un second temps, de flécher ces crédits vers des actions structurelles du dispositif Maprimerénov'.

En effet, les récents rapports sur le sujet de Monsieur Gontard d'une part au Sénat, et de Madame Laernoès à l'Assemblée mettent bien en exergue les dysfonctionnements de la plateforme MaPrimeRénov'.

En outre, il ressort de ces écrits que les principaux objets de signalement sur la plateforme MaPrimeRénov' sont relatifs à la longueur excessive de certains délais de validation des dossiers et de versement des primes, ou encore, à des problèmes techniques de la plateforme internet du dispositif MaPrimeRénov'.

Ainsi, les témoignages « du terrain » dévoilent un système grippé, véritable « chantier » pour des usagers désemparés face à la complexité de la constitution des dossiers. A ce titre, la Défenseure des droits Claire Hédon a présenté à la commission d'enquête de Monsieur Gontard un état des lieux des signalements reçus concernant les blocages de dossiers de demande de subvention MaPrimeRénov'. Et dans sa décision du 14 octobre 2022, la Défenseure des droits avait déjà dénoncé « des dysfonctionnements aux conséquences lourdes pour les ménages » et indiqué avoir reçu 500 signalements à propos de la plateforme MaPrimeRénov'. Lors de son audition par la commission d'enquête précitée, le 13 mai dernier, Claire Hédon a indiqué avoir reçu 900 signalements supplémentaires.